

CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN

Séance du 26 octobre 2009



Intervention de Guy-Dominique KENNEL
Président du Conseil Général

Mes chers Collègues,
Mesdames et messieurs,

La séance plénière du Conseil Général du Bas-Rhin revêt aujourd'hui une importance toute particulière dans la mesure où nous débattons des orientations budgétaires pour 2010. Ce pourrait être une étape classique dans notre fonctionnement bien rôdé si ce n'est que la situation financière actuelle, et surtout à venir, du Département exige une attention toute particulière. Notre ordre du jour en sera donc quelque peu modifié.

Dès les premiers mois de cette année nous avons, au vu de la crise économique, pensé utile d'anticiper sur l'évolution de notre situation financière dans ces prochaines années. Nous avons ainsi confié une mission d'expertise et de prospection au Cabinet Klopfer. Nous avons par la suite au vu des réformes fiscales en cours élargi la mission à cette nouvelle donne. Bien nous en a pris. Il est à mon avis incorrect, voire irresponsable dans ce contexte de se contenter de procéder à des orientations budgétaires sur la seule année 2010, de ne pas anticiper les évolutions sur les 4 à 5 prochaines années. Pour appréhender en toute connaissance de cause le budget 2010, il faut d'abord raisonner sur une séquence 2010-2014 et ensuite en traduire les orientations à prendre pour cette 1^{ère} année 2010.

J'ai donc pensé utile de vous livrer le fruit du travail d'expertise mené par le Cabinet Klopfer, Cabinet indépendant de renommée nationale. Qui mieux que l'intéressé lui-même, M. KLOPFER, pour présenter ce travail ? Merci à lui d'avoir accepté de se prêter à cet exercice devant vous.

J'ai pensé également utile de convier à assister à cet exposé nos partenaires pour qu'ils puissent ainsi être informés, comme nous, de ces réformes, de leurs impacts, des données nouvelles dans lesquelles nous allons ensemble évoluer à présent. Je les remercie très chaleureusement de leur présence et de leur disponibilité. Je resterai, bien évidemment, à leur écoute et attentif aux analyses que chacun tirera de ces informations.

Il n'est pas question ce matin de dresser un portrait alarmiste ou volontairement noirci de nos perspectives à court et moyen terme. Il s'agit simplement de prendre acte de la nouvelle donne financière qui va s'imposer aux collectivités locales et particulièrement à nous, durant les prochains exercices et d'en tirer les conséquences, sereinement, avec pragmatisme, et en gardant à l'esprit nos objectifs prioritaires pour le Bas-Rhin et les Bas-rhinois.

Mes Chers Collègues,

Aujourd'hui, près d'une vingtaine de Conseils Généraux sont sur le point de remettre leur budget sous la tutelle du Préfet car ils ne parviendront pas à l'équilibrer. C'est une situation inédite dans notre pays depuis le début de la décentralisation.

Cette conséquence inattendue de la crise qui touche notre économie depuis maintenant plus d'un an est un signal très inquiétant au moment même où va se mettre en œuvre une réforme majeure de la fiscalité locale.

Ainsi dans un contexte où les dépenses sociales et de solidarité sont en hausse sensible et les recettes substantiellement en baisse, l'annonce de la suppression de la taxe professionnelle et d'une redistribution des différentes taxes entre les collectivités complique sérieusement la situation et obère notre capacité à nous projeter dans l'avenir.

Je reste persuadé qu'une réforme est nécessaire. Par contre je suis très attaché au principe d'autonomie financière des collectivités locales. Or ce principe est aujourd'hui remis en cause.

Songez que si nous disposions en 1999 d'un levier fiscal à hauteur de 70 %, puis ramené à 44% de nos recettes, il sera situé demain autour de 10%. Nous serons donc de plus en plus « Etat-dépendants ».

Certes, on ne pourra plus reprocher au Département d'être à l'origine d'une hausse des impôts pour les ménages puisqu'il n'en lèvera quasiment plus et ne pourra donc agir sur cette variable pour équilibrer son budget ou relancer ses investissements.

Nous aurons un budget « administré » en recettes, sur lequel nous n'aurons aucun pouvoir de décision. Nos seuls choix de décision porteront sur l'usage que nous en ferons ; c'est-à-dire les dépenses, étant précisé que pour une part significative d'entre-elles nos choix se résument souvent en un constat : augmentation des dépenses de solidarité envers les personnes âgées en raison de l'allongement de la durée de vie, augmentation des dépenses d'insertion liées à la crise économique, augmentation des dépenses liées au handicap en application de réglementations nationales, augmentation des dépenses d'éducation en raison de l'accroissement démographique, augmentation des dépenses de transport public en raison des besoins domicile-travail etc.. La liste est longue. Mais vous le constatez comme moi, ce sont des dépenses qui évoluent mécaniquement, sur lesquelles nous n'avons que peu de prises, et qui correspondent à la vie de tous les jours de nos concitoyens.

Fort heureusement, le Conseil général du Bas-Rhin ne fait pas partie de la liste des départements qui sont au pied du mur. Notre saine gestion et l'optimisation de nos politiques durant les dernières années nous permettent d'avoir la lucidité pour surmonter ce nouveau défi.

Pour autant, si nous ne nous adaptons pas immédiatement et rapidement aux nouvelles contraintes, endogènes et exogènes, qui pèsent sur nous, nous risquons à très court terme de nous retrouver, nous aussi, au pied du mur. Nous devons faire preuve de réactivité.

Je ne vous proposerai pas aujourd'hui une recette miracle, ni même un traitement radical. Nous sommes passés dans une nouvelle ère budgétaire et il va être nécessaire de revoir l'ensemble de nos interventions, de nous concentrer sur nos compétences et de répondre en priorité aux attentes essentielles de nos concitoyens bas-rhinois.

Cet exercice vertueux doit être conduit avec réalisme et surtout en parfaite synergie avec tous nos partenaires qui devront eux-aussi comprendre et prendre en compte les évolutions de nos politiques (ainsi que leurs propres contraintes).

Je sais pouvoir compter sur leur compréhension. Chacun est en effet à même d'appréhender qu'entre des recettes qui n'évoluent pas et des dépenses qui sont en constante hausse, un fossé se creuse et réduit notre capacité à intervenir.

Rien qu'en 2009, nous perdons ainsi près de 30 Millions d'Euros en droits de mutation. Cette somme correspond à deux collèges neufs ou à près de la moitié de nos aides annuelles aux communes et intercommunalités !

En parallèle, nos dépenses sociales croissent. Le montant du RMI/RSA progresse de plus de 12% en 2009. La prise en charge du handicap ne cesse de croître...

Pourtant, je ne veux pas céder à la résignation et je veux rester volontariste. C'est cet état d'esprit qui m'anime depuis le début de mon mandat et c'est ce qui m'a incité à vous proposer en février dernier un plan de relance ambitieux de l'économie départementale.

Face aux difficultés actuelles, je ne renie pas cette décision. Elle était pleinement justifiée et elle a porté ses fruits. Ce sont des milliers d'emplois qui ont pu être sauvegardés grâce à notre réactivité et à notre soutien qui a généré plus de 775 millions de travaux réels dans notre département. J'en tirerai un bilan dans les prochaines semaines qui fera la preuve de la pertinence de cette décision.

Naturellement, si la nouvelle donne budgétaire doit nous inciter à la prudence, elle ne remet pas en cause les grandes politiques prioritaires sur lesquelles nous nous sommes engagés. Plus que jamais, les bas-rhinois ont besoin d'une collectivité de proximité qui met en œuvre des actions concrètes et utiles à sa vie quotidienne et à son épanouissement.

C'est ce à quoi nous nous sommes engagés en lançant la démarche d'élaboration du Plan Départemental de l'Habitat. Au-delà du recueil d'intentions que nous aurions pu rédiger pour nous conformer à nos obligations légales, nous avons voulu faire de ce plan un vrai plan d'actions, évolutif et adapté aux attentes.

A l'issue d'une concertation de plusieurs mois qui a rassemblé tous les acteurs du logement, dans chaque territoire, sur chaque thématique, nous vous présentons aujourd'hui un diagnostic de la situation bas-rhinoise, exhaustif et partagé avec nos partenaires, ainsi qu'une feuille de route pour les prochains mois.

Ce sont des réponses concrètes à la situation des jeunes en recherche de logements, des appuis aux accédants sociaux à la propriété, des solutions innovantes pour les seniors jusqu'alors oubliés de la politique du logement.

Ce n'est pas un catalogue de mesures, c'est une véritable politique départementale de l'habitat qui prend en compte tous les aspects du sujet. Depuis la maîtrise foncière, en passant par une assistance à l'urbanisme des communes, la rénovation du parc d'habitat ancien, le développement du logement social ou encore la nécessité de prendre en compte la nouvelle donne environnementale ou les contraintes énergétiques. C'est aussi le parcours résidentiel, les aides individuelles à l'accession à la propriété, le pass foncier.

Cette politique de l'habitat menée par le Conseil général va bien au-delà de nos obligations légales. Elle est exemplaire au niveau national où nous devons être le seul département à mettre en œuvre autant de dispositifs et offrir ainsi une politique complètement intégrée.

Mais pourquoi aller au-delà de nos compétences alors que les budgets sont contraints ... me direz-vous?

Tout simplement parce que le logement est la première préoccupation de nos concitoyens bas-rhinois et que j'estime qu'il est de notre devoir de leur apporter des réponses. Dans la mesure où les problèmes sont multiples, il est nécessaire d'innover en créant des dispositifs adaptés, soit au territoire, soit aux personnes concernées et c'est toute l'ambition de ce plan départemental qui peut paraître technique mais qui est fonctionnel, évolutif et surtout en phase avec les besoins.

Répondre aux attentes, c'est aussi toute l'ambition qui nous anime dans notre démarche de contractualisation avec les territoires. Après l'adoption des douze premiers Contrats de territoire, dont celui des Coteaux de la Mossig qui nous est soumis aujourd'hui, 6 autres

viendront avant la fin 2009 portant ainsi leur nombre à 19 sur les 31 contrats prévus. Le Contrat de Territoire de l'Agglomération Strasbourgeoise fait partie de ceux qui seront soumis à l'examen de notre assemblée à la fin de cette année. René HAAG qui a suivi, pour moi, les échanges avec les Maires de la Communauté Urbaine a bouclé les négociations. Et, j'ai moi-même rendez-vous avec le Maire de Strasbourg et le Président de la Communauté Urbaine au cours du mois de novembre pour finaliser ce contrat.

Sur le territoire des Coteaux de la Mossig cher à notre collègue Joseph Ostermann, le Conseil Général accompagnera les grands enjeux locaux, qu'il s'agisse d'offre foncière pour les entreprises, de réhabilitation du patrimoine ancien, de circulations douces, de promotion touristique ou de la construction d'une salle omnisports et d'une médiathèque à Wasselonne.

Cet appui aux communes et aux intercommunalités est l'une des actions les plus appréciées par nos partenaires car, sans notre concours, nombre de projets locaux ne pourraient voir le jour. Le succès des contrats de territoire en est la meilleure preuve.

Pour les années à venir, et à la condition que le législateur nous préserve cette possibilité d'intervention comme l'a laissé entendre le Président de la République la semaine dernière, il conviendra certainement de se montrer plus modeste.

Par exemple, le territoire bas-rhinois est déjà bien équipé en installations sportives, culturelles ou dédiées aux services à la personne. Il ne me semble pas aujourd'hui toujours opportun de créer de nouvelles structures dans chaque commune alors qu'un équipement semblable pourrait être mutualisé à quelques kilomètres. Il ne faut pas oublier que les investissements d'aujourd'hui créent le fonctionnement de demain et que nos ressources, comme celles des communes et des

intercommunalités, seront de plus en plus contraintes. Ne voyez pas dans mes propos une annonce du désengagement du Conseil Général, mais simplement un appel à la prudence et à un retour aux fondamentaux de l'intercommunalité, comme source de mutualisation et d'économies.

Toujours au niveau de notre engagement dans les territoires, je voudrais ce matin mettre en avant l'implication, pas toujours reconnue à sa juste valeur, du Conseil Général dans les projets de rénovation urbaine de la Communauté Urbaine de Strasbourg à travers le rapport relatif à la convention ANRU de Hautepierre. Sur les 4 quartiers éligibles au dispositif de l'ANRU, Neuhof, Meinau et Hautepierre à Strasbourg et les Hirondelles à Lingolsheim, le Conseil Général apportera une contribution directe de plus de 30 Millions d'Euros pour les investissements et nos bailleurs interviendront également de manière substantielle dans les réhabilitations d'immeubles ou la reconstitution de l'offre immobilière. Aux côtés des autres partenaires, le Conseil Général produit donc un effort non négligeable pour ces quartiers urbains et il me semblait utile de le rappeler.

Les transports et les déplacements figurent également au rang des priorités du Conseil Général et nous entendons apporter des réponses aux Bas-rhinois qui attendent, parfois depuis de trop longues années, une déviation ou une amélioration de leur desserte. Naturellement, nous assumerons nos engagements sur les routes départementales ou sur les routes nationales dont nous avons la gestion. Mais nous irons plus loin en accompagnant, de manière totalement volontariste, l'Etat sur les axes qu'il a à sa charge. Il en est ainsi de la déviation de Châtenois, de l'achèvement de la VRPV ou de l'axe de l'ouest strasbourgeois, RN 4 et A 351 ou encore de la réduction du bruit sur l'A35 à la hauteur de

l'agglomération. Cet engagement de 33 M€ n'est pas neutre pour notre budget et on pourrait nous reprocher de signer un nouveau blanc seing à l'Etat alors que rien ne nous y oblige. Nous en sommes conscients. Mais sans notre soutien, les usagers et les riverains de ces axes devraient encore patienter de longues années avant que les projets ne voient le jour. C'est donc dans l'intérêt de nos concitoyens que nous agissons.

Il en est de même pour la LGV Est et bientôt le TGV Rhin-Rhône. Le front uni des collectivités alsaciennes, la participation significative à hauteur de 59 M€ du département permettront à nos concitoyens de disposer des moyens de transports performants et à notre économie d'être compétitive.

Mes Chers collègues,

Une fois encore cette réunion plénière nous permettra donc d'afficher nos priorités afin de répondre aux attentes des Bas-rhinois et ce malgré les contraintes qui pèsent sur notre budget. Anticipation, réactivité, pragmatisme et proximité demeurent plus que jamais les maîtres mots de notre action au bénéfice de nos concitoyens.

Pour conclure, et toujours dans cet esprit constructif je me permets de vous livrer en quelques mots mon sentiment sur le projet de réforme annoncé il y a quelques jours par le Président de la République.

Fervent partisan, d'une réforme des collectivités locales à travers laquelle je suis persuadé que l'Alsace a tout à gagner, j'ai donc écouté les annonces du Président de la République avec un vif intérêt.

J'ai particulièrement apprécié la force de ses convictions sur la création d'un Conseiller Territorial, élu à l'échelle cantonale, qui siègerait au Conseil Général et au Conseil Régional.

Cette mesure permettra de rapprocher le couple Région-Département et ainsi de mener des politiques cohérentes, elle renforcera le rôle de l'élu, sa visibilité et le rapprochera encore plus de ses interlocuteurs locaux, qu'il s'agisse des maires, des élus intercommunaux, des associations, des entreprises et naturellement de tous ses concitoyens.

S'agissant de la répartition des compétences entre les collectivités locales, je pourrais regretter la suppression de la clause générale de compétence pour les Départements et les Régions mais dans la mesure où les Conseillers Territoriaux auront à gérer les deux niveaux de collectivités, il me semble tout à fait possible d'aboutir à une organisation rationnelle des différentes compétences.

Il me semble à cet égard important que l'échelon départemental puisse demeurer le premier partenaire des communes et des intercommunalités et en ce sens, la porte ouverte par le Président de la République sur cette spécificité qui pourrait être offerte aux Conseils Généraux me laisse optimiste.

La suppression de la taxe professionnelle –cet impôt imbécile pour les entreprises- est à saluer. Tous les gouvernements en ont parlé. Personne ne l'a fait. Il eût été plus facile de la supprimer en période de croissance économique. En revanche, je suis très réservé sur le mode de compensation offert aux collectivités. Pour les départements, je plaide en faveur d'une suppression de la taxe professionnelle au profit d'une cotisation complémentaire au titre de la CSG. C'est un impôt en parfaite concordance avec nos compétences sociales. Ce serait juste et de bon sens. J'espère être entendu s'il en est encore temps.

Je veux faire confiance à nos parlementaires, au gouvernement et au Président de la République, toutefois je pense qu'il est important de leur faire connaître nos vives inquiétudes. C'est la raison pour laquelle je vous proposerai en fin de réunion de voter une motion appelant leur attention sur le nécessaire maintien de l'autonomie fiscale et financière des collectivités, dont, au premier rang, les départements.

S'agissant de l'organisation territoriale et en particulier de la création des métropoles, il semble pertinent que l'attractivité de notre pays puisse passer par le renforcement des grandes agglomérations. J'attends toutefois de découvrir quelles compétences leur seront dévolues et quel demeurera le rôle des autres collectivités locales (communes, départements, régions) aux côtés de ces espaces métropolitains. Strasbourg se doit d'être une métropole mais avec un statut particulier voire unique en France, une vraie métropole européenne.

Telles sont les premières réflexions que m'inspirent ces propositions même si je reste vigilant sur l'issue des débats parlementaires. En tout état de cause je serai attentif à ce que les conditions de création, à court terme, d'une collectivité unique alsacienne puisse être préservée car je suis intimement persuadé que seule l'union de toutes nos forces permettra de redonner à l'Alsace son rang en Europe, son attractivité dans le monde et la fierté d'être alsaciens à ses habitants.

Je vous remercie de votre attention.